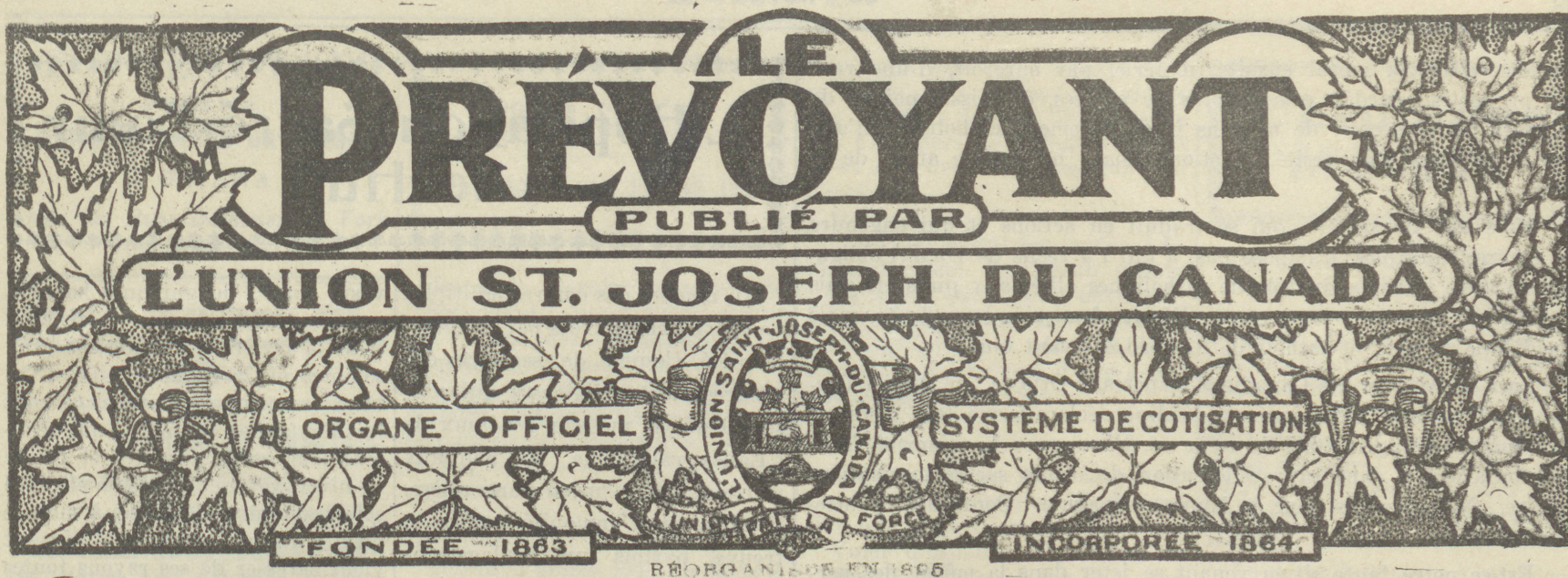




VOLUME XVI.—No 30

OTTAWA. ONT., MARS 1914.

Abonnement, \$1.00 par an

L'âge d'un membre constitue une condition essentielle de son contrat d'assurance; la preuve de l'âge doit être fournie avant le paiement de la police

Le Catholicisme Ontarien

La vérité de la situation

“Toute vérité n'est pas bonne à dire!” Voilà le dicton lapidaire que l'on jette magistralement à la figure de ceux qui ont le courage, accusé d'audace, et la franchise, taxée d'impudence, de représenter faits et situations tels qu'ils sont, et d'en tirer les conclusions logiques qui en découlent.

Evoquer un semblable proverbe, pour réduire au silence quiconque parle franc, c'est avoir recours à un bien triste argument. Il faut se méfier des maximes populaires, vieilles de plusieurs siècles et susceptibles de diverses interprétations. Il est aussi faux de prétendre que “toute vérité n'est pas bonne à dire,” que de soutenir que “la voix du peuple est la voix de Dieu.” Nombre de ces adages sont l'antipode du bon sens et de l'expérience. C'est même à leur absurdité qu'ils doivent leur fortune. L'histoire prouve surabondamment que l'opinion publique est fort sujette à se tromper et surtout à se laisser tromper. La saine raison fait table rase du concept qui prétend mettre la vérité au rang des choses à tenir sous le boisseau.

Trêve de sophisme. Toute vérité est bonne à dire... bien que, parfois, elle ne soit guère bonne à entendre. C'est le propre de la vérité de ne pas faire l'affaire de tout le monde. Elle offusque l'injustice dont elle dévoile les manœuvres, elle irrite l'ambition dont elle compromet les projets, elle effraie la pusillanimité dont elle trouble le sommeil. Mais, s'il fallait toujours taire la vérité, parce qu'elle n'a pas le don de plaire à tous les gens, on ne tarderait pas à assurer le triomphe définitif du règne du mensonge, de l'injustice, de l'iniquité, règne qui engendrerait les pires catastrophes sociales et religieuses.

Vive la vérité! Elle est un attribut de Dieu. L'Evangile en déborde. L'Eglise catholique, souvent même au risque de scandaliser bien des âmes, a favorisé l'éclosion de dures vérités.

A laisser des situations fausses et pénibles se perpétuer, parce que l'on n'a pas le courage de les dévoiler, on favorise les abus, les injustices, les exactions, on devient artisan de sa propre persécution, on se range dans la classe des chiens muets dont parle le texte sacré. En vertu de quel principe de morale est-il permis de ne rien faire pour empêcher le mal?

Depuis quelque temps, nous avons signalé quelques faits et tiré quelques conclusions au sujet de la situation du catholicisme dans

l'Ontario. Notre franchise n'a eu l'heur de plaire, ni aux catholiques de langue anglaise, dont elle a mis à nu les injustes empiètements, ni à certains Canadiens-français, partisans de la conciliation outrée. Il y a de ces âmes pacifiques qui sont toujours prêtes à se formaliser de ce que l'on peut dire et écrire sur un problème religieux, et qui ont toujours peur que la divulgation de choses anormales ne brise le prestige et l'autorité ecclésiastiques.

A notre sens, les véritables ennemis du catholicisme sont précisément les timides, les faibles ou les ambitieux, qui, pour un motif parfois sincère, parfois intéressé, veulent tenir la vérité enfermée dans un puits. Or plus un état illogique se maintient, plus aussi son dénouement est désastreux et grave.

Car, il n'y a pas à sortir de là: il faudra nécessairement une solution au problème en présence duquel se trouve le catholicisme ontarien. Ou la division qui règne au sein de l'Eglise, par l'antipathie des catholiques anglais envers leurs frères français, par la lutte que ceux-là font à ceux-ci, par l'esprit dominateur d'un élément sur l'autre, s'accroîtra toujours pour aboutir à un choc terrible; ou elle disparaîtra lentement, pour faire place à la concorde, à l'harmonie et à l'union, parce que toutes les choses rentreront dans l'état normal. Or, cette seconde solution, la seule désirée par tous les amis véritables de l'Eglise, ne sera possible que si les Irlandais catholiques cessent d'exercer leur influence au détriment des intérêts nationaux des Canadiens-français. Et les catholiques de langue anglaise ne mettront un terme à leur domination au sein du catholicisme ontarien, que lorsque les Canadiens-français imposeront une digue à l'ambition irlandaise, en dévoilant son injustice et ses procédés. Rien ne gêne autant l'usurpation que la vérité. Si l'élément français se contente de verser des pleurs platoniques, en guise de protestation contre une situation contraire à l'esprit de l'Eglise et opposée aux intérêts du catholicisme, les catholiques de langue anglaise continueront à vouloir réaliser le rêve, au Canada et dans l'Ontario principalement, d'une église, catholique de nom, saxonnisante, anglicisante et impérialisante de fait. Les lamentations, justifiées mais puériles, mettent seulement l'ogre en appétit. Et c'est d'ailleurs l'audace qui lui manque le moins.

Sous le rapport du respect dû à l'autorité ecclésiastique, les Canadiens-français n'ont de leçons à recevoir de personne. Peuple le plus profondément catholique de la terre, parce que peuple sous le berceau de qui le Ciel s'est penché avec sourire et à l'adolescence de qui il a veillé constamment, il se rend compte de sa destinée providentielle. Toujours imbu d'une vénération profonde pour les apôtres qui ont procédé à son baptême d'eau, de sang même, et qui l'ont sans cesse régénéré dans le Christ, il a mérité l'insigne honneur d'être taxé, par le scepticisme et la libre-pensée, de subir lâchement le joug clérical. Douce tyrannie, vraiment, que celle qui s'exerce au profit

religieux d'abord, moral ensuite, matériel par surcroît, d'une race qui, proportion gardée, compte plus de prêtres, de missionnaires, de religieux, de couvents, de maisons d'enseignement catholique, d'œuvres d'apostolat, de charité, d'action sociale, qu'aucune autre de la terre.

Mais une foi sincère, qui se traduit en actions et qui engendre des œuvres multiples, n'impose pas, à qui l'a reçue de Dieu, l'obligation de taire l'odieux du rôle de catholiques alliés aux pires ennemis de l'Eglise, dans leur lutte contre l'école, française sans doute, mais canadienne surtout, et catholique d'abord et avant tout.

Lors du congrès des Canadiens-français, à Ottawa, en janvier dernier, Sa Grandeur Monseigneur Latulipe déclarait que tout l'évêque canadien-français était de cœur et d'âme avec la minorité française ontarienne, dans sa revendication de droits sacrés en matière scolaire. Nous sommes donc en bonne compagnie. Continuer la lutte, c'est un devoir.

Est-ce notre faute si, en venant se jeter dans la mêlée, des personnages ecclésiastiques s'exposent à y recevoir des coups? Que ne nous laissent-ils aux prises avec les seuls orangistes!

CHARLES LECLERC.

Arrêté-en-Conseil No 72

Fixant le nombre de représentants de chaque Conseil de District au Conseil Fédéral

Attendu que les articles 9 et 91 du Code de l'Union St-Joseph du Canada exigent que l'Exécutif fixe, avant le premier jour de mars de l'année d'une session, par arrêté-en-conseil, le nombre de conseillers fédéraux que les conseils de district ont le droit d'élire;

Attendu que d'après l'article 8 du Code, chaque groupe de membres représentant 2% de l'effectif des sociétaires actifs, donne droit, à un Conseil de district, à un représentant au Conseil Fédéral;

Attendu que l'effectif total des membres de l'Union St-Joseph du Canada était, au 31 décembre 1913, de 28,197, dont

10071 pour le district d'Ottawa,
9549 pour le district de Québec,
8577 pour le district de Montréal;

L'Exécutif arrête, décrète et ordonne:

1o.—Que le Conseil de district d'Ottawa a droit à 17 conseillers fédéraux;

2o.—Que le Conseil de district de Québec a droit à 16 conseillers fédéraux;

3o.—Que le Conseil de district de Montréal a droit à 15 conseillers fédéraux;

4o.—Que, d'après l'article 91 du Code, le Président et le Secrétaire de chaque conseil de district faisant partie ex-officio du nombre des conseillers fédéraux que chaque tel Conseil de district a le droit d'élire, on devra procéder à l'élection, à la Convention de district d'Ottawa, de 15 conseillers fédéraux, à celle du district de Québec de 14 conseillers fédéraux, à celle du district de Montréal de 13 conseillers fédéraux.

Donné à Ottawa, au siège principal de la Société, ce 21^{ème} jour de février de l'année 1914, sous le sceau du Président général et du Secrétaire général.

Chs. Leclerc,
Secrétaire général.

O. Durocher,
Président général.

L'Hopital du Sacré-Cœur de Hull

Au nombre des œuvres multiples de charité engendrées par la vertu, la piété, l'esprit de sacrifice des congrégations religieuses qui puisent leur vie au sein généreux de l'Eglise catholique, les hôpitaux méritent une mention particulière. C'est là que l'humanité souffrante trouve parfois un soulagement physique, souvent une guérison durable, toujours un accueil charitable. L'hôpital humanitaire est déjà beau par le principe d'altruisme en vertu duquel il existe; l'hôpital chrétien est noble par la mission de charité qu'il cherche à remplir; l'hôpital catholique est divin par la vertu qu'il symbolise et par l'inspiration qu'il reçoit de l'Eglise de Jésus-Christ.

Dans tout le monde catholique, à côté des temples qui lancent majestueusement leurs clochers vers le ciel, à côté des couvents et cloîtres d'où se dégage un air de piété profonde, à côté des maisons d'enseignement dont les superbes dimensions prouvent que la vérité est de force à tenir tête au mensonge et à l'impiété, se dressent des hôpitaux, grands et imposants comme tout ce qui, par le sublime, le sacrifice et la charité, s'élève au-dessus du terre-à-terre de la vie matérielle.

Des hôpitaux? Mais l'héroïsme de saintes femmes en a fait surgir, au Canada, dès l'enfance de la colonie. Il y en a aujourd'hui, tant à Québec qu'à Montréal et autres centres, dont l'histoire serait édifiante à écrire.

Bornons-nous à parler d'un dernier-né, de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Hull, fondé il y a quelques années seulement, et en train de marcher sur les traces de ses aînés.

Il est situé sur le bord de la rivière Ottawa, à cinq minutes de marche du pont qui, entre Ottawa et Hull, relie les deux provinces-mères de la confédération canadienne. Il est d'accès facile, pour la population des deux villes: les chars électriques y conduisent.

On ne pouvait choisir meilleur site pour l'érection d'un hôpital:

vaste parc, magnifiques bocages, superbe point de vue. D'un côté, c'est la rivière qui roule ses eaux sombres où la coquette ville d'Ottawa se mire; de l'autre, ce sont les montagnes du nord, qui dressent leur crête, argentée et froide en hiver, verte et riante en été. Le soleil contourne l'édifice, à mesure qu'il trace son cercle quotidien, et vient caresser de ses rayons toutes les fenêtres. L'air, toujours pur et toujours frais, trouve un accès facile aux chambres des malades, grâce à un parfait système de ventilation.

Au point de vue de sa construction et de son outillage, l'hôpital est le dernier mot de la science moderne. Chambres bien éclairées, bien aérées, bien belles dans leur toilette élégante et sobre; larges corridors, vastes galeries, ascenseur, tout y est pour le mieux. Il y a place pour plus de soixante-et-quinze malades. Les prix sont très modestes.

Mais ce qui caractérise l'hôpital du Sacré-Cœur, c'est l'excellence du service. C'est la spécialité des Sœurs de la Providence, congrégation bien canadienne, fondée à Montréal par Monseigneur Bourget, de soigner les malades. Elles ont pris charge de l'hôpital de Hull, pour en faire un succès. C'est d'ailleurs l'expérience qui leur manque le moins: les bonnes Sœurs, qui se dépensent à Hull, ont passé par les grands hôpitaux de leur congrégation et y ont acquis une science précieuse. Et on ne sait ce qui plaît le plus chez elles, de leur maîtrise de la chirurgie et de la médecine, de leur dévouement et de leur piété, de leur bonté et de leur tendresse. Elles s'attachent à leurs malades et leur vouent une affection au charme infini. Est-il rien de plus doux, pour qui souffre sur un lit de douleurs, que de sentir la sympathie réconfortante de l'infirmière habile, qui soigne le cœur en soignant le corps?

L'hôpital a un chapelain attitré dans la personne de Monsieur l'abbé O. Cousineau, saint prêtre aimé de tous ceux qui peuvent apprécier ses grandes qualités de cœur et d'esprit.

Enfin, l'hôpital du Sacré-Cœur se recommande particulièrement aux Canadiens-français, par l'esprit national qui y complémente l'esprit religieux.

LE PRÉVOYANT

PUBLIE PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des Rues Dalhousie et York

TELEPHONE 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS.



Ottawa, 15 mars 1913.

Aux membres de l'Union
St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la Société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 199 et 200 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour d'avril prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 154 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances est, par le fait même et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

LA CONSTITUTION

MANIÈRE DE PROCÉDER
POUR L'AMENDER

La Constitution, ou le Code de l'Union St-Joseph du Canada, ne peut être amendée que par le Conseil fédéral de la Société. Ce tribunal suprême est lui-même sujet à des règles précises, en ce qui concerne les modifications à apporter aux règlements. Ainsi, il ne peut pas changer un article du Code, sans qu'avis de la chose ait été publié dans le "Prévoyant," organe officiel de la Société.

Les Conseils locaux où les membres qui désirent présenter un amendement au Code, doivent faire parvenir cet amendement au Bureau de direction de leur Conseil de District, au moins 60 jours avant la Convention de District. Ils devront donc, en 1914, transmettre leurs projets d'amendements aux secrétaires de leur Conseil de District le ou avant le 1er avril 1914. Car, les conventions régionales auront lieu au commencement de juin.

NOTRE SOCIÉTÉ

Statistiques sur l'année 1913

Dans le dernier numéro du "Prévoyant" nous avons donné un résumé des opérations de la Société pour l'année 1913.

Voici, maintenant, quelques chiffres intéressants, empruntés aux rapports officiels que, de par la loi, nous avons dû faire aux gouvernements.

Finances.

Durant l'année 1913, la Société a reçu de ses membres une somme totale de \$513,972.33 et leur a payé en retour, en bénéfices divers, \$274,318.71. Déduction faite des frais d'administration, la Société a un surplus net, pour l'année, de \$176,786.60, et a augmenté d'autant son actif. Il s'agit donc d'une augmentation de \$14,700 par mois de la réserve exacte de l'Union St-Joseph du Canada. Et cette augmentation se fait continuellement, bien que la Société paye, en bénéfices, \$22,860.00 par mois, soit \$762.00 par jour, ou encore \$32.00 par heure!

Surplus.

Le surplus net, au 31 décembre 1913, était de \$1,114,029.37, soit \$49.64 par mille piastres d'assurance. Comme le surplus par mille était, l'année précédente, de \$43.23, il y a eu augmentation de 6.41 en douze mois. C'est magnifique. Et pour permettre à nos lecteurs une comparaison, disons que le surplus par \$1,000 était, l'an dernier, de \$5.00 chez l'Association Canado-Américaine, de \$30.00 chez les Amis Choisis Canadiens, de \$19.00 chez les Forestiers Catholiques, de \$43.00 chez les Chevaliers de Colomb, de \$60.00 chez les Artisans Canadiens-français.

Décès.

Durant l'année, il y a eu 180 décès, soit une moyenne de 6.51 par 1000 membres. Notre moyenne de décès se maintient à un chiffre très bas. Depuis cinq ans, elle varie entre 6.00 et 6.59. Aucune Société de secours mutuels ne peut subir une comparaison avec l'Union St-Joseph du Canada, en ce qui concerne la moyenne de décès. En effet, cette moyenne, qui est de 7.70 par mille chez les Artisans, atteint 9.20 chez les Forestiers Indépendants et 12.60 chez la C. M. B. A.

Moyenne d'âge.

Au 31 décembre 1913, la moyenne d'âge exacte des membres de l'Union St-Joseph du Canada était de 32 ans, 11 mois et 14 jours. C'est la moyenne la plus basse de

toutes les sociétés mutuelles d'Amérique. Car, la moyenne d'âge des Artisans dépasse 37 ans, celle des Forestiers Catholiques atteint 38 et celle des Forestiers Indépendants 40.

Grâce à un recrutement actif, fait surtout parmi les jeunes, l'Union St-Joseph du Canada répare "des ans, l'irréparable outrage". Elle ne vieillit pas. Les nouveaux membres qu'elle a admis en 1913 avaient une moyenne d'âge de 25 ans, 10 mois et 10 jours.

Recrutement.

Durant l'année 1913, la propagande de la société a été plus active que jamais.

Voici d'ailleurs le tableau de l'effectif réel depuis six ans, avec le nombre d'admis par an. Les radiations sont peut-être un peu nombreuses, mais s'expliquent par le remaniement des taux et la crise financière qui a sévi dans le pays.

année	admis	rayés	effectif
1908	4454	3351	23,637
1909	3245	3446	23,269
1910	4305	2055	25,373
1911	4336	2005	27,704
1912	2382	3546	26,375
1913	5693	3391	28,197

L'augmentation réelle a donc été, en 1913, de 1,822 membres.

Toujours à titre de comparaison, disons que l'augmentation d'effectif a été, en 1912, de 1,359 chez l'Alliance Nationale, de 938 chez les Artisans Canadiens-français, de 1,057 chez les Amis Choisis, de 1,482 chez les Forestiers Indépendants.

Administration.

Le coût net de l'administration centrale de la Société, déduction faite des déboursés relatifs à la propagande, a été de \$48,990.55. Comme la moyenne de sociétariat a été, durant l'année, de \$27,733, l'administration centrale n'a coûté que \$1.77 per capita.

Le coût de la direction, c'est-à-dire de l'Exécutif, a été de \$6,231.13, et celui du personnel administratif de \$11,540.63.

VOTRE BAPTISTAIRE.

Pourquoi ne pas faire vérifier votre âge par la Société?

C'est une formalité qu'il faut remplir un jour ou l'autre. Alors pourquoi ne pas la remplir tout de suite, et en avoir le cœur net?

A ceux qui ne peuvent retracer leur extrait de baptême, nous devons dire de nous écrire. Et nous leur expliquerons que faire pour fournir une déclaration solennelle, qui tiendra lieu de baptistaire.

Peut-être n'avez-vous pas déclaré votre âge correctement, lors de votre admission dans la Société? Ecrivez au bureau-chef, envoyez votre extrait de baptême, et on régularisera votre position.

Chronique
Médicale

On ne saurait trop insister sur l'importance du rôle joué par l'air dans l'entretien de la vie humaine. C'est un agent indispensable au fonctionnement de l'organisme. Sans nourriture, l'homme peut vivre une quarantaine de jours; sans sommeil, il peut vivre une dizaine de jours; sans eau, il peut vivre une huitaine de jours; mais sans air, il meurt en quelques minutes!

Le corps humain a plus besoin d'air que de toute autre chose. Pourtant on s'obstine, règle générale, à lui en donner le moins possible. Par contre, on le surcharge d'aliments et de boissons qui surmènent organes et tissus.

C'est par l'air pur que le sang se revivifie dans les poumons. A chaque respiration l'acide carbonique se dégage du sang et est évacué au dehors; l'oxygène de l'air inspiré est lui-même entraîné dans l'organisme par les globules du sang. Ce phénomène est très important, parce que tout le sang du corps traverse les poumons deux fois par minute; s'il n'y trouve pas la quantité nécessaire d'air pur pour se purifier, il devient chargé de principes perturbateurs de l'équilibre vital. Car, plus le sang est pur, et mieux il porte dans tous les organes l'activité, la chaleur et la régénération.

La poitrine humaine contient cinq pintes d'air à peu près; mais il ne s'en renouvelle qu'une demi-pinte à chaque respiration. Au repos, la respiration normale varie de 16 à 18 fois par minute; elle est beaucoup plus active au travail et à l'exercice. Il passe près de quatorze mille pintes d'air dans les poumons en un jour.

Un adulte a besoin, pour vivre sainement, de trente verges cubes d'air pur par heure. Cela ne coûte pas cher; pourtant, il est très peu de poumons qui se donnent ce luxe. La majeure partie de l'existence s'écoule dans une atmosphère viciée, chargée d'acide carbonique, de microbes et d'impuretés de toutes sortes.

Aussi, la tuberculose fait-elle de terribles ravages. Pourquoi ne pas se donner autant de peine pour obtenir de l'air pur, que pour avoir des aliments et des vêtements sains? Pourquoi surtout se claustre dans des chambres bien fermées, au lieu de respirer l'air pur du dehors? Pourquoi perdre nos soirées dans des théâtres, réunions, soirées, etc., où l'air est empoisonné, plutôt que de renouveler, au grand air, l'énergie épuisée par un travail journalier entre quatre murs?

***** AU JOUR LE JOUR *****

M. S. C. LAROSE.

De nombreux amis de Monsieur S. C. Larose, membre de l'Exécutif de l'Union St-Joseph du Canada, se réunissaient à la salle de la Société, à Ottawa, samedi soir, 21 février, pour lui présenter leurs félicitations et leurs vœux, à l'occasion de son 58ième anniversaire de naissance.

Belle fête intime, rayonnante de gaieté et d'entrain, réconfortante de cordialité française et de plaisir canadien. Il s'agissait de chanter les charmes du sentiment le plus parfait du coeur humain parce qu'il est le plus libre et le plus profond: l'amitié. Cette amitié à la chaîne à la fois douce et forte, Monsieur S. C. Larose se l'est acquise par son mérite, par ses qualités de coeur et d'esprit, par sa franchise loyale, sa bonne humeur gauloise, son âme ardente et généreuse.

Parmi les amis qui ont ménagé à Monsieur Larose une telle surprise à l'occasion de sa fête, on remarquait des mutualistes, des écrivains, des hommes de profession, des artistes, etc. Qu'il suffise de mentionner quelques noms: MM. le Dr Parent, commissaire de la ville d'Ottawa, Eug. Labelle et Albert Pinard, échevins, Dr J. U. Archambault, ex-maire de Hull, et médecin général de l'Union St-Joseph du Canada, G. J. Tessier, 2ème vice-président général de la même société, Aurélien Bélanger, avocat, Dr O. J. Rochon, Charles Leclerc et Hector Ménard, officiers généraux de la St-Joseph, Amédée Tremblay, organiste; Nap. Mathé, J. F. H. Laperrière, E. Robitaille, J. A. Ethier, organisateur de la fête, A. E. Vincent, de Québec, Raoul Bélanger, traducteur; J. A. N. Mercier, Geo. Gravelle, L. A. Caron, directeur de l'Union St-Joseph, M. Poulet, et une multitude d'autres.

Se faisant l'interprète de toute l'assemblée, M. le Dr Archambault a présenté au héros de la fête une adresse qui a été soulignée par de vifs applaudissements. Elle était accompagnée d'une bourse de \$125, faible témoignage de la haute estime des amis de M. Siméon Larose.

Pris à l'improviste, Monsieur Larose a répondu à l'adresse dans un langage choisi et enjoué, où les sentiments de la plus vive reconnaissance et de la plus légitime émotion perçaient à travers les phrases spirituelles et les mots heureux.

Ce furent ensuite discours, déclamations, chants jusqu'à une

heure avancée. Un vrai régal littéraire et musical.

Puisse Monsieur Larose, qui porte bien son nom, conserver longtemps son apparence encore fraîche. Qu'il vive, non pas "l'espace d'un matin", mais de nombreuses années, grâce à la tendre rosée d'une inaltérable amitié.

* * *

BUCKINGHAM

De tous les conseils locaux de l'Union St-Joseph du Canada, qui possède de puissantes succursales par tout le Canada, celui de Buckingham se distingue d'une façon particulière par son esprit d'initiative et par son zèle mutualiste. Ce Conseil, qui compte aujourd'hui 356 membres en règle, est l'un des plus beaux de la Société. Durant l'année 1913, il a augmenté son effectif de 36. C'est dire que, par une active propagande, il a su combler les vides faits par les radiations et les transferts.

Depuis trois ans, le Bureau de Direction du Conseil de Buckingham a décidé d'organiser chaque année un grand concours de cartes. Ces concours, ouverts seulement aux membres de la Société, remportent beaucoup de succès et constituent un excellent moyen d'annonce.

Le euchre annuel de 1914 a eu lieu lundi soir, le 2 février, dans la vaste salle Larwill. Une foule nombreuse et souriante d'entrain se pressait autour des tables symétriquement rangées. On a joué treize parties: la population de Buckingham se moque pas mal du chiffre fatidique. Le concours, qui commença à 8½ heures p.m., s'est terminé à 11 heures. Les prix, donnés par le Conseil local, exception faite d'un magnifique tapis aux armes de la Société, présenté par M. le Dr O. J. Rochon, organisateur en chef de l'Union St-Joseph du Canada, ont été dévolus aux personnes suivantes; premier prix des dames, tapis, Mlle Marie Louise Hamelin; deuxième prix des dames, un nécessaire de toilette en porcelaine peint à la main, Mlle Barabie. Le premier prix des messieurs, une pipe, a été gagné par M. Jules Haspect, et les prix de consolation ont été mérités respectivement par Mlle Cloutier et M. Alph. Larose.

Parmi les personnes présentes, on remarquait: M. l'abbé Cunningham, vicaire de Buckingham, M. l'abbé Lombard, vicaire de Rockland, un Révérend Père Dominicain, des représentants de sociétés soeurs, Artisans Canadiens-français, Alliance Nationale, Forestiers Catholiques, A. C. J. C., etc.

M. l'avocat Langlois a remercié les personnes sympathiques à la St-Joseph de l'encouragement donné au euchre organisé par le Conseil local, et a invité les délégués de l'Exécutif, Messieurs le secrétaire général et l'organisateur en chef, à adresser la parole.

Brièvement, Monsieur Charles Leclerc a félicité les organisateurs de cette magnifique soirée à l'intimité réconfortante, puis a insisté sur l'importance d'encourager la mutualité nationale, principalement l'Union St-Joseph du Canada qui a été le facteur de la cohésion des énergies françaises d'Ontario, lorsque l'Association d'Education n'était pas encore fondée. Il a démontré qu'une idée patriotique avait présidé à la naissance de la St-Joseph, idée que la Société a toujours, au cours de sa carrière de cinquante ans, tenue au premier plan. Pour les Canadiens-français de Québec, c'est un devoir de s'unir à leurs frères ontariens et de les aider. Comment peuvent-ils le mieux s'acquitter de ce devoir? En se ralliant aux institutions françaises qui sont en train de lutter pour les droits de la minorité ontarienne. Et parmi ces institutions, l'Union St-Joseph du Canada n'est pas la moindre.

Monsieur le Dr O. J. Rochon a traité de main de maître la question du recrutement, engageant le Conseil à persévérer dans son superbe travail de propagande. Il a préconisé l'idée de la création d'un Conseil local de Dames à Buckingham, idée qui fera certainement son chemin.

La soirée s'est terminée par de la musique, du chant, un délicieux goûter, et des amusements variés de la jeunesse riante sous l'oeil satisfait de parents heureux.

Il importe de féliciter encore une fois les organisateurs de cette belle fête de famille, notamment M. Antoine Ladouceur, président local et M. F. X. Hamelin, infatigable recruteur. Que tous les officiers qui ont secondé leurs efforts reçoivent le témoignage de notre admiration et de notre reconnaissance.

* * *

THETFORD MINES.

Conseil féminin.

Dimanche, le 15 février dernier, a eu lieu à la salle Tanguay l'installation publique des officiers du nouveau conseil de Dames de l'Union St-Joseph du Canada. Cette assemblée fut des plus enthousiaste et la salle était comble.

Nous devons remercier M. le Dr O. J. Rochon, d'Ottawa, qui a bien voulu se rendre à l'invitation de notre dévoué président, M. Eusèbe Larose, qui depuis assez longtemps travaille à former ce conseil de Dames dans notre ville.

Nous devons aussi des remerciements au conseil de district de Québec, qui a bien voulu nous déléguer le président de ce conseil, M. J. Mailly, ainsi que M. J. A. Marcoux, syndic.

L'assemblée s'est ouverte sous la présidence de M. E. Larose, président du conseil local No 113, qui souhaita la bienvenue à nos distingués visiteurs, puis il céda son siège à M. Mailly. Ce dernier se dit heureux de présider cette assemblée, car c'est le premier conseil de Dames qui se forme dans la province de Québec, mais il espère qu'avant longtemps il en aura d'autres. Après les prières d'usage faites par le Chapelain, il procéda à l'installation des officiers.

Le Révérend Charles Albert Labrecque fut élu Chapelain du conseil No 274, qui fut baptisé sous le beau nom de "Conseil de Ste-Anne de Thetford." Mde Léonidas Binette fut élue présidente; Mde Wilfrid Piché, première vice-présidente; Mde Eusèbe Larose, deuxième vice-présidente; Melle Lucienne Spénard, secrétaire-archiviste; Mde Napoléon Beauchemin, trésorière; Melle Azilda Genest, secrétaire-financière; Mdes Georges Rousseau et Edmond Roy, visiteuses; Mdes Olivier Cartier, A. Doyon et Aurel Roy, censeurs. Mde J. B. Hamel, commissaire-ordonnatrice. Toutes ont reçu, des mains du Chapelain et de M. Mailly, les jolies insignes de la Société.

Puis M. Mailly céda son siège présidentiel à la présidente du nouveau conseil. Sur l'invitation de M. Mailly, le Chapelain adressa la parole à l'auditoire, insistant sur l'urgence d'entrer dans une société de secours mutuels comme l'Union St-Joseph du Canada, donnant avec connaissance de cause de nombreux exemples où des personnes malades regrettaient beaucoup de n'être pas entrées dans notre société. M. le Chapelain, se faisant l'interprète du nouveau conseil de Dames, remercia le délégué de l'honneur qu'il lui a fait en se rendant à l'invitation du conseil No 113. Il fut vivement applaudi.

M. Marcoux prit ensuite la parole pour féliciter et encourager les membres du nouveau conseil de Dames dans les belles et nobles entreprises qu'elles se préparent à entreprendre. Et, se basant sur le proverbe: "Ce que femme veut, Dieu le veut" il prédit un brillant avenir pour le nouveau conseil. Il céda ensuite la parole à M. le Dr Rochon.

M. le Dr Rochon, organisateur en chef de l'Union St-Joseph du Canada, adressa la parole à l'auditoire avec l'éloquence qu'on lui connaît. Il parla de tout ce qui

pouvait concerner la belle société dont il est l'organisateur, il prouva à l'auditoire qu'il fallait se défier non seulement des sociétés protestantes, mais aussi de toutes autres sociétés indépendantes ou neutres. A toutes ces sociétés, il faut, dit-il, préférer de beaucoup la société franchement catholique et canadienne-française comme l'est au premier chef l'Union St-Joseph du Canada, qui, non seulement est une des plus anciennes et des plus fortes sociétés du pays, mais est une des plus belles, puisque plus que toutes autres, elle a l'encouragement du clergé. M. le Docteur O. J. Rochon remercia ensuite ses auditeurs de la bonne attention qu'ils ont bien voulu lui accorder. Il a été vivement applaudi.

M. Mailly demanda à M. E. Larose, président du conseil local No 113, de vouloir bien adresser la parole.

M. E. Larose, dont on connaît le dévouement pour la société, se dit heureux de voir ses efforts couronnés de succès et d'en être si tôt arrivé à son but, qui était de doter l'Union St-Joseph du Canada d'un nouveau conseil de Dames.

Il remercia le délégué, au nom du conseil, de s'être rendu à l'invitation qui lui avait été faite, et il exprima sa gratitude à l'auditoire d'être venu en si grand nombre à cette assemblée.

Après l'assemblée, une dizaine de personnes se firent inscrire pour faire partie de l'Union St-Joseph du Canada.

Le lendemain soir, à la salle Tanguay, eu lieu un Euchre qui avait été organisé par le nouveau conseil.

La partie commença vers neuf heures. A la table d'honneur avaient pris place M. O. J. Rochon, le Dr J. U. Archambault, de Hull, médecin général de la société, M. l'abbé Legendre, vicaire de St-Maurice, et Mde Dawson, de Sherbrooke.

Le plus grand entrain régna durant toute la soirée et de jolis cadeaux furent distribués aux gagnants. Puis, chacun se retira à une heure assez avancée, emportant un agréable souvenir de cette réunion.

STONEY POINT.

Souper aux huîtres.

Les membres de l'Union St-Joseph du Canada, bureau de McGregor, s'en donnaient à cœur joie, dimanche soir, le 1er février, à un copieux souper aux huîtres et à la volaille, chez l'un des membres, M. Charles Lamirande, qui avait bien voulu donner aux visiteurs, pour la soirée, la clef de sa

coquette et réconfortante demeure.

M. Eugène Sauvé, organisateur, d'Ottawa, qui s'était rendu à cette fête, fut accueilli avec toute l'hospitalité qui caractérise la race canadienne-française. Le Rév. Curé Pinsonneault, de McGregor, s'était lui aussi, rendu à ce souper.

Outre le souper, il y eut partie de euchre avec prix aux gagnants et aux perdants,—ce qui fait qu'il n'y avait pas de jaloux — chansons patriotiques, comiques et autres; histoires intéressantes dans leur naïveté, ainsi que brefs discours, mais fort au point, du Rév. Curé Pinsonneault et de l'organisateur, M. Eugène Sauvé.

Bref, la soirée s'est écoulée vraiment trop rapidement, et ce n'est qu'à sept heures, le lundi matin, que les invités regagnèrent leurs foyers, promettant d'organiser un nouveau souper aux huîtres dans un avenir assez rapproché.

McGREGOR, ONT.

Dimanche après-midi, le 8 février, avait lieu ici, dans la salle paroissiale, une grande assemblée publique en faveur de l'Union St-Joseph du Canada, à laquelle M. Eugène Sauvé, organisateur d'Ottawa, fit une très intéressante conférence.

La salle, qui contient environ cent cinquante personnes, était littéralement remplie, le beau sexe étant remarquablement représenté.

M. Emery, président du conseil local, présida cette réunion avec beaucoup de tact.

M. l'organisateur Sauvé fit un discours pratique sur la mutualité, démontrant clairement le devoir de tout homme de s'assurer au bénéfice de sa famille, et il insista fortement sur le devoir de tout bon Canadien-français de s'enrôler dans une société aussi nationale que l'Union St-Joseph du Canada.

M. Sauvé n'est pas tout à fait un étranger dans notre localité, ayant déjà, en deux occasions précédentes, adressé la parole à notre population canadienne-française, qui est toujours contente de le revoir et de l'entendre.

Il est bon de noter ici que le conseil de Stoney Point a augmenté, en 1913, grâce au zèle et à l'initiative de ses officiers et de ses membres, son effectif; et il y a tout lieu d'escompter un plus grand progrès encore pour l'année qui ne vient que d'éclore.

FEU LEONARD DESMARAIS

Un fondateur estimé de l'Union St-Joseph du Canada est décédé à Ottawa, vendredi matin le 13 février 1914: M. Léonard Desmarais.

Cette triste nouvelle s'est répandue très vite, et a pris tout le monde par surprise, parce que, citoyen bien connu, Monsieur Desmarais jouissait d'une forte constitution, qui semblait se rire des années.

Natif de Joliette, le défunt a été l'un des pionniers de l'influence française dans la petite ville de Bytown où il exerçait, avec succès le métier de cordonnier. De concert avec Monsieur Jean Baptiste Champoux, il caressa l'espoir de fonder, en Ontario, en 1863, une société mutuelle française. Et, ce fut grâce à son esprit d'initiative et à son énergie que l'Union St-Joseph du Canada vit le jour. Certes, il a trouvé de dignes et dévoués collaborateurs de l'oeuvre qu'il avait fondée, mais la florissante mutualité, qui a fêté en juin dernier son cinquantenaire, lui est redevable d'une reconnaissance sincère. Elle conservera le souvenir de cet octogénaire aussi droit malgré ses quatre-vingts ans sonnés que s'il avait été un tout jeune homme; et de ce citoyen au regard encore énergique et fier, en dépit des années. Taillé dans le granit, cet homme, que la vieillesse a atteint sans le courber, a été emporté par une pneumonie.

Ce qui caractérisait surtout Monsieur Léonard Desmarais, c'était son courage indomptable, courage qu'il était facile de deviner dans sa démarche énergique et son regard sévère. Cet homme savait vouloir. Malgré obstacles et difficultés, il poursuivait son but avec ardeur. Aux heures pénibles, lorsque le découragement s'emparait des premiers apôtres de la St-Joseph, lorsque l'apathie semblait devoir vouer à la perte certaine l'oeuvre naissante, Desmarais, à travers les assemblées orageuses, les discussions violentes, les mécontentements profonds, savait faire renaître la confiance dans les chefs et l'amour à l'oeuvre qu'il importait à tout prix de faire grandir.

Les funérailles de M. Léonard Desmarais ont eu lieu dimanche après-midi, 15 février, à 3 hrs.

Mgr Routhier, chapelain général de l'Union St-Joseph, assisté de M. le chanoine Plantin et l'abbé O. Lalonde, a fait la levée du corps et chanté le libéra à la cathédrale d'Ottawa.

Des milliers de personnes s'étaient rendues pour rendre un dernier hommage à ce citoyen intègre, respecté et universellement connu, à ce travailleur, organisateur de la mutualité canadienne-française et catholique.

Dans le long cortège, on remarquait M. Honoré Desmarais, fils du défunt; MM. Jos. Duhamel; Lionel et René Robert, ses petits-fils; MM. T. Duhamel et H. Bell, ses gendres, et M. C. J. Bell, de Perth, Ont., M. Durocher, président de l'Union St-Joseph, plusieurs membres de l'Exécutif de cette société; MM. S. C. Larose, L.

A. Caron, Eug. Labelle, Charles Leclerc, ainsi que plus de deux cents membres et officiers dont MM. O. Paquette, E. Archambault, Gehus Massé, J. F. H. Laperrière, etc., MM. Georges Labelle, Dr H. Ouimet, Georges May, de Toronto; Jos. Riopelle, T. Lemay, Léon Mallette, C. Pothier, l'ex-échevin Beaulieu, Alp. Chevrier, Honoré Bouchard, Jos. Larose, M. Desloges, chef de la bibliothèque, A. Beaudry, Georges Beaucaire, T. Mousseau et une foule d'autres dont nous n'avons pu nous procurer les noms. Le Directeur de l'Académie LaSalle, les Frères et les élèves faisaient aussi partie du cortège.

Au nombre des tributs de reconnaissance, tributs floraux, offrandes spirituelles et autres, nous détachons les condoléances suivantes:

Les officiers de la société St-Jean-Baptiste d'Ottawa, section Notre-Dame, offrent à Mme L. Desmarais et à sa famille, leurs plus sincères sympathies à l'occasion de la perte douloureuse de M. Léonard Desmarais.

Les officiers sont reconnaissants des nombreux services que M. L. Desmarais a rendus à l'Eglise et à la nationalité canadienne-française, comme un des fondateurs de la société de secours mutuels qui porte aujourd'hui le nom d'Union St-Joseph du Canada.

Il est aussi décidé que copie de cette résolution soit envoyée à la famille du regretté défunt, au secrétaire général de l'Union St-Joseph du Canada, et à tous les journaux canadiens-français de la ville.

J. F. H. LAPERRIERE,
Président.
A. BERGEVIN,
Secrétaire.

ST-ROCH DE QUEBEC

Le Conseil local de St-Roch de Québec, dont M. L. P. Gravel, secrétaire, nous a transmis son résumé des opérations de l'année 1913, compte actuellement 200 membres. Durant l'année dernière, les radiations ont enlevé 25 membres, mais le recrutement lui en a donné 25: il a donc pu maintenir son effectif. Les recettes totales ont été de \$4,072.83, dont \$3,349.93 remises à l'Exécutif, \$478.59 payées en secours de maladie, et \$244.31 attribuées à l'administration locale. La recette totale de 1912 avait été de \$3,589.93. Le conseil a actuellement en caisse \$101.72. Il équilibre ainsi son budget par des concours de cartes, pèlerinages, etc. De ce chef il a réalisé l'an dernier \$102.00, ce qui lui a permis, malgré quelques dépenses imprévues à cause du cinquantenaire de la Société, de terminer quand même l'année avec un excédent. Il faut dire que les officiers assistent régulièrement aux assemblées, et que le président, M. J. A. Gravel, est un mutualiste très averti.

Chez nos Conseils

S'il faut en croire les rapports qui nous arrivent depuis quelque temps, bon nombre de Conseils locaux sont bien administrés, tiennent leurs assemblées régulièrement, surveillent de près le paiement des bénéfices en maladie. Mais, il y en a d'autres qui, à cause de la négligence et du peu de zèle de quelques-uns de leurs officiers, ont encore une administration défectueuse. Ils ne transmettent pas leurs rapports et remises à l'Exécutif, à la date prescrite par la Constitution. Nous les avertissons de mettre un terme définitif à ces retards préjudiciables aux intérêts de la Société; autrement nous serons forcés de les mettre à l'amende.

Les Conseils qui n'ont pas encore fait rapport de leurs élections annuelles, élections d'officiers et élections de délégués aux conventions de district, sont priés de le faire au plus tôt.

Voici la continuation de la liste des officiers de Conseils de la Société:

Notre Dame de Hull, No. 2.

Chapelain, Rév. Arthur Guertin, Curé; président, Dr J. Urgèle Archambault; 1er vice-président, Adrien Labelle; 2e vice-président, Edmond Massé; secrétaire, Henri Bélanger; trésorier, Jules Gratten; receveur, J. Henri Bélanger; visiteurs, Albert Morin, Ovila Duquette; commissaire-ordonnateur, Lorenzo Leduc, J. O. D. Deslauriers; censeurs, Joseph Reinhardt, Géhusse Massé.

Mattawa, No. 4.

Chapelain, Rév. P. Georget, O.M.I.; président, J. A. Fink; 1er vice-président, B. Charron; 2e vice-président, J. Bissonnette; secrétaire, F. A. Ribout; trésorier, Ernest Fink; receveur, N. Fink; visiteurs, Adélard Frève, Athanas Doucet; commissaire-ordonnateur, Albert Auger; censeurs, Ch. A. Fink, Joseph Beaulieu, Joseph Bourgeau.

L'Orignal, Ont., No. 7.

Chapelain, Rév. Jos. Pilon; président, Alexandre Chatelain; 1er vice-président, Edouard Brunet; 2e vice-président, Amédée Chevrier; secrétaire, Félix Millette; trésorier, Félix Millette; receveur, J. F. O. R. Millette, censeurs, Zénon Schetagne, Orel Landriault, Napoléon Couvrette; visiteurs, Octave Joly, George Charbonneau.

Joliette, No. 8.

Chapelain, Rév. F. X. Piette, Curé, Joliette; président, Camille Barrette; 1er vice-président, Auguste Belleville; 2e vice-président, Nap. Gareau; secrétaire, Ada Pelland; trésorier J. Pagé; receveur, J. Onéz Pagé; visiteurs, J. E. Deziel, E. Goulet, Z. Lepage; commissaire-ordonnateur, Moïse Forget; censeurs, Alex Mageau, Wm. Perreault, Ludger Pagé.

Sturgeon Falls, No. 13.

Chapelain, Rév. J. F. Mercier; président, Z. Mageau; 1er vice-président, Benoit Michaud; 2e vice-président, J. B. Leblanc; secrétaire, A. Trudel; trésorier, J. B. Leblanc; visiteurs, J. A. Serré, Nap. Villeneuve; commissaire-

ordonnateur, Nap. Villeneuve; censeurs, J. B. Nadon, Achille Michaud, S. Aubry.

Pointe Gatineau, No. 14.

Chapelain, Rév. P. H. Beauchamp, chanoine, ptre Curé; président, Dr L. C. Demers; 1er vice-président, Hormidas Cloutier; 2e vice-président, Louis Potvin; secrétaire, Arthur de Carufel; trésorier Jos. Isidore Charron; receveur, Ovila Robitaille; visiteurs, Hormidas Charette, Cherrier Cyr; commissaire-ordonnateur, Napoléon Cousineau; censeurs, Ferdinand Kavanagh, Fernando Bélanger, Alphonse Vaive.

Fapineauville, No. 17.

Chapelain, Rév. Ephrem Rochon, ptre Curé; président, Augustin Duquette; 1er vice-président, Ernest Bernard; 2e vice-président, Josephat Daoust; secrétaire, Johnny Larocque; trésorier, I. J. Ouellette; receveur, I. J. Ouellette; visiteurs, Elie Cayer, Pierre Séguin, Josephat Daoust, Ernest Bernard, Alexandre Séguin; commissaire-ordonnateur, Thomas Bissonnette; censeurs, J. Adélard Belisle, Napoléon Desjardins.

Notre Dame de la Salette, No. 18.

Chapelain, Rév. Eug. Coursol, ptre Curé; président, Omer Richer; 1er vice-président, Joseph Chartrand; 2e vice-président, Eloi Boileau; secrétaire, Joseph Cadieux; trésorier, Adélard Boileau; receveur, Jos. Cadieux; visiteurs, Noé St. Amour, Wilfrid Chartrand; commissaire-ordonnateur, Jos. Lauzon; censeurs, E. M. Lapointe, Nap. Boileau, J.-Bte. Lalonde, jr.

Sherbrooke, No. 19.

Chapelain, Rév. H. A. Simard; président, M. Félix Brunelle; 1er vice-président, George Harton; 2e vice-président, Victor Audet; secrétaire-receveur, J. S. Tétreault, N.P.; trésorier, C. E. Bégin; visiteurs, Napoléon Houle, Ludger Bernard; commissaire-ordonnateur, J. F. Houle; censeurs, J. E. Marceau, P. H. Dubuc, J. O. Dufresne.

Nous continuerons la publication de cette liste dans le prochain numéro du "Prévoyant".

TABLEAU D'HONNEUR pour février 1914.

Allard, J. A., Bromptonville	1
Bourdage, Théo., St-Chs Caplan	2
Bureau, Alp., St-Ludger	1
Bonenfant, I., Ottawa	3
Bélanger, J., St-Rédempteur, Hull	1
Béliveau, J. W., St-Germain Grantham	6
Blondin André, Plantagenet	1
Bouchard, Nap., Dme, Kamouraska	2
Bérubé, Aug., Edmunston, N. B.	1
Bérubé, Zénon, St-Donat Rim.	1

Brochu, J. L., Amqui	2
Conseil St-Rédempteur, Hull, 136	27
Conseil Sault Ste-Marie, Ont. 36	1
Daoust, Félix, St-Hermas	2
Drapeau, Jos., St-Zacharie	7
Dionne, Arth., St-Simon	4
Demers, M., Dme., Chapeau	1
Desgagné, Dr. J., Les Éboulements	2
Deschesnes, J. N., Plessisville	1
Fontaine, Gédéon, Charny	16
Fournier, Jos., Granby	8
Forget, J. L., Fénélon	1
Fradette, Adj., St-David Lévis	5
Fortier, W. L., Sturgeon Falls	1
Fortin, Alf., Chicoutimi-Ouest	1

Gagné, Paul, St-Angèle, R.	2
Guay, Jos., Shaw-Falls	5
Gagnon, O., Chicoutimi	2
Gauthier, A., Chelmsford	2
Grondin, P., Stoney Point	1
Hudon, Jos., Ottawa	6
L'Heureux, J. E., Lac à la Tortue	3
Julien, Frs., St-Ludger	10
Lacombe, D., Alexandria	4
Larose, E., Thetford Mines	6
Lemieux, J. M., Ottawa	7
Langevin, R., Daveluyville	1
Laferrère, Ed., Sorel	4
Leduc, E., Ottawa, St-Charles	1
Ladouceur, Ed. B., Montréal	2
Malette, Frs., Lachute Mills	6
Ménard, C., Hawkesbury	1
Montigny, D., St-Louis France	3
Mercier, R., Longueuil	8
Mailloux, Ad., St-Joachim	2
Mailly, C., Québec	2
Ouellette, Edm., Clarkstown	1
Ouellette, J. P., Thessalon	4
Pothier, H., Almatville	4
Pagé, J. E., Montréal	5
Paradis, Dr. C. D., Black Lake	1
Pérusse Dr. J. N., Amqui	1
Paquet, Zoél, St-Vincent de Paul	1
Renaud, J. A., Hochelaga	2
Roy, Aimé, Cobalt	1
Soucy, Jos., East Angus	3
Sirois, J. C., Ile Verte	8
Sauvé, Eug., Essex	16
Tessier, G. J. H., Québec	11
Tremblay, J. N., La Tuque	1
Vincent, J. R., Sudbury	1
Viauville, Conseil de	4

Total... 244

REMERCIEMENTS.

Des lettres de remerciements nous sont parvenues:

Du Conseil de St-Henri de Lévis, No 106, à cause du prompt règlement de la réclamation de bénéfices de décès d'épouse de L. E. Drapeau.

De M. Félix Bellefeuille, d'Ottawa, pour réception de \$75.00 de bénéfices en maladie.

De M. Pierre Allain, de Masson, pour réception de \$900 à l'occasion du décès de son épouse.

De M. Richard Bernard, de Duck Lake, Sask., pour bénéfices de maladie.

De M. Noé St-André, de Montréal, pour paiement de \$1,000, à la suite de la mort de son fils, l'abbé Joseph St-André.

De M. E. Dionne, de Coaticook, pour bénéfices en maladie.

De Dame Marie Desjardins, de Cleveland, Ohio, pour chèque de \$1,000, à cause du décès de son épouse.

De Dame E. Crête, de St-Jean des Piles, pour chèque de \$897,15 en règlement de la police de feu son mari.

De M. Joseph Bourbeau, de Lachine, pour bénéfices de maladie.

De M. W. E. Dompierre, de Sturgeon Falls, pour bénéfices de \$75.00 à l'occasion de la mort de sa femme.

De M. Dolphis Belisle, de St-Tite, pour réception d'un chèque de \$100, en bénéfices de décès d'épouse.

CONDOLEANCES.

Des résolutions de condoléances ont été passées par les succursales suivantes durant ces derniers temps, et nous ont été transmises pour publication:

Par le Conseil de St-Etienne des Grès, No. 217, à l'occasion de la mort de Madame Emma Turcotte, épouse de M. Pierre Millette.

Par le Conseil de Rockland No. 3, à l'occasion de la mort de l'épouse du sociétaire Joseph Charron.

Par le Conseil de Ste-Anne de Bellevue No. 160, à l'occasion du décès de Mde Joseph Pilon et d'Alphonse Pilon, mère et frère du sociétaire Wilbrod Pilon.

Par le Conseil de Sudbury, à l'occasion du décès d'Henri Perras.

Par le Conseil de Ripon No. 51, à l'occasion de la mort de Napoléon Bédard; sympathies offertes à Mesdames S. Clément et A. Clément, soeurs du défunt.

Par le Conseil de St-Rédempteur de Hull No. 136, à l'occasion du décès de M. Albert Carrière, frère du dévoué chapelain du Conseil local.

Par le Conseil de St-Rédempteur No. 136, à l'occasion de la mort de Wilfrid Desjardins; sympathies offertes à son épouse.

Par le Conseil local de Ste-Anne d'Ottawa No. 93, à l'occasion du décès d'Albert Carrière, frère du trésorier local.

Par le Conseil local de Hakesbury, à l'occasion du décès d'Alfred Ménard, fondateur de la succursale de l'endroit de l'Union St-Joseph.

Par le Conseil local de Sault-Ste-Marie No. 31, à l'occasion de la mort de M. Moïse Rochon, estimé père de l'organisateur-en-chef de la Société.

Réclamations payées en février.

No. du décès	Nom du Décédé.	No. de police.	Nom du Réclamant	Date du décès.	Montant de la Police	Date du paiement	Résidence.
2033	Jos Gratton	5065	A Gratton	27 août	\$ 1500.00	27 fév.	Wendover
2041	Jos Michaud	29386	Emma Michaud	24 sept.	500.00	7	Sturgeon Falls
2084	Pierre Michaud	50091	Jos Michaud	20 nov.	500.00	7	St-Fabien
2101	J.-Bte Picard	26949	A. Aicard	16 nov.	1500.00	2	Ste-Anne Pérade
2105	Nap. Lamothe	7444	J. Benoit	6 déc.	1500.00	20	Arnprior
2108	A. Gouin	53413	N. Gilbert	18 déc.	500.00	27	Black Lake
2115	Anatole Brunet	6814	M. et Mme Brunet	3 déc.	1500.00	12	Ripon
2116	O. Desjardins	2	Marie Desjardins	28 déc.	1000.00	7	Ottawa
2122	Euchariste Crête	18793	M. Lse Marchand	23 déc.	1500.00	12	St-Jean des Piles
2124	G. Boutin	43638	J. Grégoire	24 déc.	1500.00	12	Napierville
2125	M. Cloutier	5954	D. Belisle	3 jan.	100.00	12	St-Tite
2126	A. Jeannotte	13209	G. Clavette	14 jan.	100.00	20	St-J.-Bte. Mont.
2127	H. E. Frahan	9917	R. Foisy	3 jan.	1500.00	7	Bonfield
2129	Ls Côté	94	Alb. Eug. Côté	30 déc.	1000.00	21	Ottawa
2130	F. Philibert	5355	J. P. Valiquette	31 déc.	100.00	7	Ottawa
2131	Cécilia Malette	5169	X. Archambault	8 jan.	50.00	12	Cheneville
2132	Alice Couture	19218	L. Drapeau	28 déc.	100.00	27	St-Henri Lévis
2133	Ursule Renaud	45723	J. Gallant	18 jan.	100.00	12	Buckingham
2134	Mme D. Lessard	47262	Chs Genest	17 jan.	750.00	20	Thetford Mines
2137	A. Hamel	18397	J. Constantin	21 jan.	75.00	27	Buckingham
2138	A. Hamelin	1232	J. Charron	23 jan.	75.00	27	Rockland
2140	J.-Bte Guérin	2069	E. Guérin	15 jan.	1000.00	20	Ste-Anne, Ottawa
2141	Jos Letarte	22801	M. Rehel	21 jan.	1500.00	27	Hull
2143	V. Lapointe	9233	Wm St. Amour	17 jan.	100.00	27	Masson
2144	E. Laviolette	2706	E. Richer	23 jan.	100.00	27	Clarence Creek
2147	Ls. Gauthier	5927	O. Laviolette	5 jan.	1500.00	27	Hull
2148	H. Desjardins	36432	M. Périard	27 jan.	500.00	27	Hull
2149	Ls. Plouffe	18601	Pierre Plouffe	5 déc.	1500.00	27	Ottawa
2150	Alb. O. Carrière	40778	A. Morin	1 fév.	1000.00	27	Ottawa, Ste-Anne
2152	M. Tremblay	40457	D. Martin	29 jan.	100.00	27	Chicoutimi-Ouest
2153	J. Darveau	7913	F. Bisson	28 jan.	100.00	27	Lac aux Sables

ECHELLE APPLICABLE AUX MEMBRES ADMIS APRES LE 1er SEPTEMBRE 911

CAISSE D'ASSURANCE

(inclus l'administration.)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES

(classe ordinaire)

Pour une police de

Conditions et
Avantages

Age	500	\$1,000	\$1,500	\$2,000	Honoraires d'Admission
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$2.00
16	77	1 23	1 70	2 16	Quel que soit le montant de la police
17	77	1 23	1 70	2 16	
18	77	1 23	1 70	2 16	
19	77	1 23	1 70	2 16	BÉNÉFICES:
20	77	1 23	1 70	2 16	EN INVALIDITÉ
21	77	1 23	1 70	2 16	
22	78	1 26	1 74	2 22	
23	79	1 28	1 77	2 26	La moitié de la police comptant ou un vingtième par année pen- dant 20 ans, sans intérêt, et cessa- tion de toute contribution.
24	81	1 31	1 82	2 32	
25	82	1 34	1 86	2 38	
26	84	1 37	1 91	2 44	
27	86	1 41	1 97	2 52	
28	87	1 44	2 01	2 58	
29	89	1 48	2 07	2 66	
30	91	1 52	2 13	2 74	
31	93	1 56	2 19	2 82	
32	96	1 61	2 27	2 92	A 70 ANS:
33	98	1 65	2 33	3 00	Un dixième de la police chaque année pendant 12 ans et cessa- tion de toute contribution.
34	1 00	1 70	2 40	3 10	
35	1 03	1 75	2 48	3 20	
36	1 06	1 81	2 57	3 32	
37	1 09	1 87	2 66	3 44	
38	1 12	1 93	2 75	3 56	
39	1 15	1 99	2 84	3 68	
40	1 18	2 06	2 94	3 80	Le montant de la police; ou la balance due, si le membre s'est prévalu des bé- néfices en invali- dité ou à 70 ans.
41	1 22	2 13	3 05	3 96	
42	1 26	2 21	3 17	4 12	
43	1 30	2 29	3 29	4 28	
44	1 34	2 37	3 41	4 44	
45	1 38	2 46	3 54	4 62	
46	1 43	2 55	3 68	4 80	
47	1 48	2 65	3 83	5 00	
48	1 53	2 75	3 98	5 20	
49	1 59	2 88	4 17	5 40	

L'âge donné par l'aspirant constitue une condition essentielle du contrat intervenu entre lui et la Société. Preuve de cet âge devra être faite avant le paiement de la police.

Les contributions sont fixées d'après l'anniversaire le plus près de la date d'admission du nouveau membre dans la Société.

Caisses d'Assurance et de Secours réunies

(inclus l'administration.)

CONTRIBUTIONS MENSUELLES

(classe ordinaire)

Pour une police de

Conditions et
avantages.

Age	\$500	\$1,000	\$1,500	\$2,000	Honoraires d'Ad- mission, \$2.00.
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	Quel que soit le mon- tant de la police.
16	1 07	1 53	2 00	2 46	BÉNÉFICES
17	1 08	1 54	2 01	2 47	En maladie:
18	1 09	1 55	2 02	2 48	\$5.00 par semaine, pendant 15 semaines par année.
19	1 10	1 56	2 03	2 49	Au décès de l'épouse:
20	1 11	1 57	2 04	2 50	\$75.00, si elle a su- bi l'inspection médi- cale.
21	1 12	1 58	2 05	2 51	En invalidité:
22	1 14	1 62	2 10	2 58	1/2 de la police comptant ou 1/20 par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.
23	1 16	1 65	2 14	2 63	
24	1 19	1 69	2 20	2 70	
25	1 21	1 73	2 25	2 77	
26	1 24	1 77	2 31	2 84	
27	1 27	1 82	2 38	2 93	
28	1 29	1 86	2 43	3 00	
29	1 32	1 91	2 50	3 09	
30	1 35	1 96	2 57	3 18	
31	1 38	2 01	2 64	3 27	
32	1 42	2 07	2 73	3 38	
33	1 45	2 12	2 80	3 47	
34	1 48	2 18	2 88	3 58	
35	1 52	2 24	2 97	3 69	
36	1 56	2 31	3 07	3 82	
37	1 60	2 38	3 17	3 95	
38	1 64	2 45	3 27	4 08	
39	1 68	2 52	3 37	4 21	
40	1 72	2 60	3 48	4 36	
41	1 77	2 68	3 60	4 51	
42	1 82	2 77	3 73	4 68	
43	1 87	2 86	3 86	4 85	
44	1 92	2 95	3 99	5 02	
45	1 97	3 05	4 13	5 21	
46	2 03	3 15	4 28	5 40	
47	2 09	3 26	4 44	5 61	
48	2 16	3 38	4 61	5 83	
49	2 24	3 53	4 82	6 11	

Le membre marié lors de son admission, ou qui se marie ensuite, n'a droit aux bénéfices de décès d'épouse que sur preuve donnée sur la formule fournie par la société (examen médical), que son épouse est en bonne santé.

Les aspirants de 40 ans et plus doivent produire la preuve de leur âge avec leur demande d'admission.

Commissions aux Cons. et Bureaux.....	2,617 00
Loyer des bureaux.....	150 00
Imp. et papeteries.....	16 60
Frais de port.....	147 10
Téléphone.....	16 75
Nécessaire de bureaux..	8 50
Prévoyant.....	290 00
Taxes d'Enregistrement	100 00
Services légaux.....	52 00
Audition.....	133 32
Polices et Certificats...	17 20
Frais de réception.....	46 95
Profit et pertes.....	21 50
Frais voyages re inspect.	10 30
Conseils de districts.....	2,664 40
Noes d'or.....	5 00

Total des Divers..... 7,314 80

Total Caisse d'Adm.... \$ 9,216 67

Fonds de Réserve:

Taxes, entretien et répa- ration bâties.....	50 45
Salaire du concierge.....	116 66
Eclairage.....	159 98
Chauffage.....	253 42

Total Fonds de Réserve..... 580 51

Divers:

Avances aux membres âgés	100 00
Comptes personnels....	335 80
Intérêt sur achat Déb....	606 51

Total des Divers..... 1,042 31

Achat de débetures.... 36,451 45

Total des Déboursés... \$ 70,649 14

Balance le 31 déc. 1913

En caisse.....	\$ 208 81
Banque Royale.....	4,900 69
Banque Nationale.....	4,307 20
Banque Provinciale.....	3,336 77
Dépôt Gov. de Québec..	5,000 00
Dépôt Gouvernement du Nouveau-Brunswick...	5,000 00
Balances dues par Con- seils et Bureaux.....	895 97

Total des Balances... 23,649 44

Total du Crédit..... \$ 94,298 58

J. N. RATTEY, H. MENARD, sous-trésorier.
J. F. H. LAPERRIERE, CH. LECLERC,
Auditeurs Supérieurs. trés. p. t.

OFFICIERS

de l'Union St-Joseph du Canada

CONSEIL EXECUTIF.

Prés. d'Hon., Mgr C.-H. Gauthier, arch. d'Ottawa
Chap. gén., Mgr J.-O. Routhier, vic. gén., Ottawa.
Prés. général, O. Durocher, ex-maire, Ottawa.
1er vice-prés. gén., J.S. Tétrault, not., Sherbrooke.
2me " " G. J. Tessier, mutualiste, Québec.
Médecin gén., J. U. Archambault, M. D., Hull.
Directeurs, S. C. Larose, fonctionnaire, Ottawa.
" Eugène Labelle, échevin, Ottawa.
" A. E. Brunet, courtier, Montréal.
" Alex. Guibault, avocat, maire, Joliette.
" A. E. Vincent, industriel, Québec.
" J. P. Samson, gentilhomme, Lévis.
" L. A. Caron, industriel, Hull.

OFFICIERS GENERAUX.

Auditeurs Supérieurs, J. N. Rattey, Ottawa.
" J.F.H. Laperrière, Ottawa.
Procureur, J. A. Béliveau, avocat, Trois-Rivières
Secrétaire-trésorier, Charles Leclerc, Ottawa.
Sous-trésorier, Hector Ménard, Ottawa.
Organisateur en chef, Dr O. J. Rochon, Ottawa.
Assist. " " G.J.H. Tessier, Québec.
Organisateurs, Eugène Sauvé, Ottawa.
Raymond Mercier, Longueuil

CONSEILS DE DISTRICT.

Ottawa.
Président, Dr R. H. Parent, Ottawa.
Vice-Président, R. Lafond, Hull.
Secrétaire, Eug. Labelle, 327 Dalhousie, Ottawa.
Trésorier, A. Bélanger, 327 Dalhousie, Ottawa.
Syndic, C. O. Dupuis, Ottawa.
" Nap. Bélanger, Ottawa.

Montréal.

Président, E. A. B. Ladouceur, Montréal.
Vice-Président, Dr W. A. Besner, Valleyfield.
Secrétaire, Dr J. F. A. Gatién, 72, 2me avenue,
Viauville.
Trésorier, Dr J. A. Duhamel, 1233, St-Denis,
Montréal.
Syndic Dr J. A. Rousseau, Montréal.
" G. E. Bégin, Sherbrooke.

Québec.

Président, Ch. Mailly, Québec.
Vice-Président, J. L. A. Godbout, Québec.
Secrétaire, Alb. Boulet, 167 Richelieu, Québec.
Trésorier, Dr P. H. Bédard, 236 St-Jean, Québec.
Syndic, J. A. Maroux, Québec.
" Cyprien Fortin, Beauceville.

BUREAU MEDICAL.

Président, J. U. Archambault, médecin général
Médecin adjoint, R. H. Parent, Ottawa.
" " Ed. Bourque, Ottawa.

PRETS ET OBLIGATIONS
de l'Union St-Joseph du Canada
31 DECEMBRE 1913

Cameron.....	\$4,860 45
St-Grégoire le Thaumaturge.....	9,938 12
Lachine.....	5,000 00
Grand-Mère.....	8,734 97
St-Laurent.....	5,198 37
Montréal-Ouest.....	9,650 18
Municipalité Scolaire de St-Edouard..	3,339 73
Ste-Véronique.....	100 00
Rivière St-Pierre.....	17,412 03
Bon-Pasteur.....	16,000 00
Valleyfield.....	5,471 58
Villeroy.....	4,429 37
Annuités Hincks.....	1,333 06
Annuités Masson.....	978 06
L'Ascension.....	800 00
Fraserville.....	15,496 18
Maisonneuve.....	27,438 40
Ottawa Scolaire.....	25,295 19
Clarence Creek.....	850 00
Wright Scolaire.....	103 00
Côte Visitation.....	10,874 35
Ville de Farnham.....	28,162 56
Parc Amherst.....	11,058 28
Canton Marehand.....	4,268 05
Ville St-Paul.....	24,004 96
Municipalité de St-Joseph de Beauce..	11,537 62
Commission Scolaire de Hull.....	8,827 89
Village de l'Assomption.....	4,722 27
Commission Scol. Pte-aux-Trembles..	25,926 75
Municipalité de St-Edouard.....	58,418 80
Com. Scol. du Village de Villeroy.....	22,152 70
Corp. St-Jean-Bte. Pte-aux-Trembles..	25,924 27
Prêt Gaulin-Myrand.....	10,000 00
Commission Scolaire Parc Amherst....	34,531 13
Village de Joliette.....	10,614 81
Bons de la Municip. de Terrebonne..	6,071 16
Municipalité de La Tuque Falls.....	8,120 15
Municipalité Scolaire de Hull.....	4,076 51
Municip. Scolaire de Côte Visitation..	16,818 26
Municipalité Village St-Laurent.....	98,050 60
Municip. Scol. Village Côte Visitation	133,474 40
Ville de Joliette.....	8,195 70
Municip. Ste-Cécile.....	56,145 13
Com. Scolaire Ste-Clothilde.....	81,433 58

\$879,367 18

Résumé des Recettes et Déboursés
et Balance Générale
MOIS DE JANVIER 1914.

DEBIT.	
Balances le 1er du mois:	
En caisse.....	\$ 440 63
Banque Royale.....	11,078 67
Banque Nationale.....	10,469 36
Banque Provinciale.....	11,047 03
Dépôt Gov. de Québec..	5,000 00
Dépôt Gov. Nouveau- Brunswick.....	5,000 00
Balances dues par les Con- seils et bureaux.....	882 70
Total des Balances....	\$43,918 39
RECETTES.	
Caisse d'Assurance:	
Cotisations reçues.....	27,610 69
Intérêts.....	222 78
Total Caisse d'Assurance	27,833 47
Caisse de Secours:	
Cotisations reçues.....	8,988 48
Intérêts.....	15 26
Total Caisse de Secours.	9,003 74
Caisse d'Administration:	
Cotisations reçues.....	8,119 37
Transferts et Certificats..	55 00
Intérêts.....	30
Examens médicaux.....	181 00
Dépôts des refusés.....	34 22
Insignes et Bannières.....	44 15
Remb. Primes Concours..	3 50
Total Caisse d'Admi....	8,436 54
Fonds de Réserve:	
5% des recettes totales...	2,353 56
Intérêts.....	257 84
Loyers, (inclus bureaux)..	734 33
Total du fonds de Réserve.	3,345 73

Divers:	
Centin collégial.....	27 46
Remb. de comptes pers....	5 00
Remb. intérêts sur Déb....	606 51
Rem. capital (Prêts et Deb.	1,110 75
Remb. avances Cons. dist.	10 99
Total des Divers.....	1,760 17
Total des Recettes....	50,380 19
Total du Débit.....	\$ 94,298 58
CREDIT	
Caisse d'Assurance:	
Décès payés.....	\$ 13,040 11
Invalides.....	350 00
Vieil Age.....	974 00
Total Caisse d'Assurance	\$ 14,364 11
Caisse de Secours:	
Bénéfices en maladie.....	8,444 09
Décès d'épouse.....	550 00
Total Caisse de Secours.	8,994 09
Caisse d'Administration:	
(a) PROPAGANDE:	
Comm. aux agents.....	347 50
Salaires, organisateurs..	531 66
1/2 sal. médecin-général.	125 00
Examens médicaux.....	292 00
Remb. des refusés.....	34 22
Frais de voyages des org.	116 80
Primes Concours.....	12 00
Total re Propagande ..	1,459 18
(b) DIRECTION:	
Salaires des officiers... ..	208 34
Frais des voyages des offi.	82 35
Honoraires re assemblées	152 00
Total re Direction	442 69
(c) DIVERS:	
Salaire du gérant.....	83 32
Salaires des employés..	934 86